AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis-vous est donné que les règlements :

SQ-2019-2 règlement concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre

2022-485 le règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales

Ont été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 août 2022 et sont en vigueur.

Les règlements sont disponibles Les règlements sont disponibles pour consultation sur le site web de la Municipalité ou pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488, route Principale à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail soit de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi pour consultation sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 18e jour d'août 2022

Ron Kelley
Directeur générale et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 18e jour d'août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18e jour d'août 2022.

Ron Kelley
Directeur général et greffier-trésorier